

Pourquoi avoir créé le SNGIE au risque d'être taxé de vouloir donner naissance à un syndicat de plus, voire à un syndicat de trop ? Cette décision a été murement réfléchie et repose sur une idée simple mais forte : notre syndicat a pour objectif de représenter à la fois les médecins généralistes coordonnateurs et les médecins traitants intervenant en EHPAD ce qui, jusqu'alors, était absent du paysage syndical.

A l'heure de la reconnaissance de la spécialité médecine générale, la pratique de notre métier, que l'on soit médecin coordonnateur ou médecin traitant repose sur des concepts communs : médecin de premier recours et de proximité, pratiquant l'approche globale, la synthèse, le suivi prolongé et la coordination des soins. Le médecin généraliste est le spécialiste de la santé dans sa globalité.

Concernant les personnes âgées, que ce soit à domicile ou en établissement, l'approche passe par un diagnostic de situation, une évaluation de la perte d'autonomie, une prise en charge de pathologies multiples et par la coordination des soins et des différents acteurs de santé.

Le rôle du médecin généraliste, médecin traitant, est à ce titre fondamental au domicile du patient.

Il ne l'est pas moins en EHPAD qui est un lieu de vie, lieu de nouvelle vie pour une personne âgée quand rester à domicile est devenu problématique. Le plus souvent dans ce cas, si l'éloignement géographique n'est pas trop important, la personne âgée souhaite pouvoir conserver le lien avec son médecin habituel.

Au sein de l'EHPAD, le médecin généraliste, grâce à une formation adaptée (formation médicale continue ou universitaire) peut exercer les fonctions de médecin coordonnateur. Ses missions dans l'établissement en font un interlocuteur privilégié, une interface, entre la direction, l'équipe de soins, les personnels administratifs et de service, les personnes âgées résidentes et les médecins traitants qui les prennent individuellement en charge.

Le SNGIE a vocation à représenter les médecins généralistes coordonnateurs et les médecins traitants intervenant en EHPAD.

Il se donne pour mission première de défendre le rôle et la présence des médecins généralistes dans les EHPAD en affirmant une compétence spécifique dans l'évaluation, le traitement, le suivi des personnes âgées.

Médecins généralistes coordonnateurs, médecins traitants, sont des fonctions indispensables pour la prise en charge des personnes âgées. Leurs missions sont complémentaires et le travail en commun doit permettre un passage harmonieux et apaisé du domicile à l'établissement.

Le travail en partenariat entre médecins coordonnateurs et médecins traitants est un gage de développement efficace d'une politique gériatrique de qualité faisant de l'EHPAD un pôle gériatrique de référence territorial de qualité.

Le SNGIE souhaite porter, parmi d'autres, quatre revendications principales :

- adoption d'une convention cadre pour les médecins généralistes formés aux fonctions de médecin coordonnateur par la formation médicale continue ou les diplômes universitaires concernant le temps de travail, la reprise d'ancienneté, l'entretien des compétences...

- exigence d'un accès pérenne dans les EHPAD pour les médecins traitants pour les soins à apporter à leurs patients.
- négociation d'un statut pour les spécialistes en médecine générale intervenant en EHPAD dans un objectif de qualité des soins et d'intégration à la vie de l'établissement.
- création d'un forfait de coordination annuel pour les médecins traitants.

Médecins coordonnateurs et médecins traitants partagent une conception identique du rôle de la médecine générale dans le domaine de la gériatrie.

La présence des médecins généralistes dans les EHPAD est un facteur primordial de cohésion de la prise en charge des personnes âgées.

Les fonctions cardinales du métier de généraliste sont parfaitement adaptées à celles de médecin coordonnateur et légitiment, au prix d'une formation professionnelle venant conforter les acquis de l'expérience, son engagement dans cette fonction.

Seules 8% des personnes âgées résident en établissement. Elles ont auparavant été régulièrement suivies par leur médecin traitant à leur domicile et souhaitent dans la très grande majorité des cas poursuivre ce parcours. La présence des médecins généralistes en EHPAD est donc non seulement légitime mais aussi indispensable.

L'EHPAD est, au premier chef, un lieu de vie dans lequel les personnes âgées reçoivent les soins qui leur sont nécessaires mais en aucun cas un lieu de soins.

Il faut se garder de médicaliser à outrance le grand âge mais privilégier une prise en charge médico-psycho-sociale, spécificité de la médecine générale. Mieux vaut, sans doute, réfléchir à une convergence du soutien à domicile et de la prise en charge en EHPAD, dans une coordination territoriale appuyée sur un travail synergique avec les hôpitaux locaux ou de référence spécialisés en gériatrie, indispensables pour les pathologies spécifiques.

Le SNGIE, qui a vocation à représenter les spécialistes en médecine générale, coordonnateurs ou traitants, est un outil pertinent, indispensable dans le débat à venir sur l'organisation de la prise en charge des personnes âgées tant à domicile qu'en établissement. Il doit être un interlocuteur reconnu des pouvoirs publics, des fédérations d'établissements et de tous les interlocuteurs impliqués dans la politique gériatrique.

Docteur Alain Libert

Spécialiste en médecine générale – Médecin coordonnateur en EHPAD

Premier Président du SNGIE